

**BILAN ANNUEL**  
**sur le système d'assainissement**  
(système de collecte et système de traitement)

**Commune d'ARACHES-LA FRASSE**

**Année 2016**

**Bilan annuel**  
**Pour les agglomérations > 2 000 EH**

# - A – Informations générales

## A.1 – Identification et description succincte

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre :</b> 060000474014		
<b>Nom :</b>	ARACHES-LA FRASSE			
Taille en EH (= CBPO) :	6 184 EH			
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre :</b> 060874014001		
<b>Nom :</b>	ARACHES-LA FRASSE			
Type(s) de réseau :	<input type="checkbox"/> Unitaire <input checked="" type="checkbox"/> Séparatif    15 % Unitaire    85 % Séparatif			
Industries raccordées :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Exploitant :	Communauté de Communes CLUSES ARVE et MONTAGNES			
Personne à contacter :	TATU Ludovic Tél : 04.57.54.22.00 <a href="mailto:ludovic.tatu@2ccam.fr">ludovic.tatu@2ccam.fr</a>			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre :</b> 060974014004		
<b>Nom :</b>	Station d'épuration Arâches « Les Racines »			
Lieu d'implantation :	Commune : ARACHES-LA FRASSE    Code INSEE : 74014 Adresse : Lieu-dit Les Racines 74300 ARACHES-LA FRASSE			
Date de mise en eau :	01/07/1998			
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes CLUSES ARVE et MONTAGNES			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique	Hydraulique	Q pointe	Equivalent
	kg/jour de DBO5	m <sup>3</sup> /jour	m <sup>3</sup> /heure	habitants
	Temps sec	900	2 700	300
	Temps pluie		600	
<b>Débit de référence :</b>	2 700 m <sup>3</sup> /j			
<b>Charge entrante maximale mesurée (le 05/01/2016)</b>	En kg/j DBO5:	371	En EH :	6 184
<b>File EAU :</b>	Type de traitement :	Biologique		
	Filières de traitement :	Dégrillage		
		Dessablage-déshuilage		
		Coagulation-floculation		
		Décantation lamellaire		
Biostyr®-OTV culture fixée sur lits de billes de polystyrène (2,5 mm.)				
<b>File BOUE :</b>	Type de traitement :	Méthanisation – valorisation agricole		
	Filières de traitement :	Digestion aérobie des graisses		
		Epaississement		
		Digestion voie mésophile		
		Centrifugation puis chaulage		
Stockage en silo				
Exploitant :	Communauté de Communes CLUSES ARVE et MONTAGNES			
Personne à contacter :	TATU Ludovic Tél : 04.57.54.22.00			

	<a href="mailto:ludovic.tatu@2ccam.fr">ludovic.tatu@2ccam.fr</a>	
<b>Milieu récepteur</b>	<b>Code Sandre :</b>	<b>DR555A</b>
<b>Nom :</b>	Arve rivière	
<b>Masse d'eau :</b>	Arve du Bon Nant à Bonneville	
<b>Type :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel	<i>Cours d'eau- rejet immergé dans le lit mineur</i>
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain	
<b>Débit d'étiage :</b>	QMNA5 = 6.64 m³/s (station Sallanches - code hydro n°V0032010)	

## A.2 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système de collecte

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
ARACHES-LA FRASSE		2015	2003		2004

Les conclusions de cette étude sont présentées en Annexe n°1

**- B -**  
**BILAN ANNUEL**  
**sur le système de collecte**



## 1. B.1 – Les raccordements

### B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée (en EH)	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée (en EH)	Taux de raccordement (B)/(A)
ARACHES-LA FRASSE	74014	15 000	A définir(*)	1 500	11 510	96.6%
<b>Total</b>						

Ces chiffres sont issus de l'étude diagnostique finalisée début 2015.

D'après le rôle de la facturation, 4579 abonnements « assainissement collectif » ont été facturés en 2016.

### B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité																		
Chèvrerie « Pierre à Laya »	ARACHES-LA FRASSE	élevage caprin avec transformation laitière	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input checked="" type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	<table border="1"> <tr> <td>DCO mg/l</td> <td>2000</td> </tr> <tr> <td>DBO5 mg/l</td> <td>800</td> </tr> <tr> <td>DCO/DBO</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>MEST mg/l (rejet domestique + non-domestique en mélange)</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>Azote Kjeldahl (NTK) mg/l</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>Graisses (SEC) mg/l</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>Chlorures (Cl-) mg/l</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>pH</td> <td>entre 5,5 et 8,5</td> </tr> <tr> <td>T°</td> <td>&lt; 30°</td> </tr> </table>	DCO mg/l	2000	DBO5 mg/l	800	DCO/DBO	3	MEST mg/l (rejet domestique + non-domestique en mélange)	600	Azote Kjeldahl (NTK) mg/l	150	Graisses (SEC) mg/l	150	Chlorures (Cl-) mg/l	300	pH	entre 5,5 et 8,5	T°	< 30°	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	En cours de signature ; durée 1 an
DCO mg/l	2000																								
DBO5 mg/l	800																								
DCO/DBO	3																								
MEST mg/l (rejet domestique + non-domestique en mélange)	600																								
Azote Kjeldahl (NTK) mg/l	150																								
Graisses (SEC) mg/l	150																								
Chlorures (Cl-) mg/l	300																								
pH	entre 5,5 et 8,5																								
T°	< 30°																								

(1)  néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.

«  auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.

«  conv » : Convention de déversement signée.

(2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.

« macropolluant » : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT.

## B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

lieu/adresse	date travaux	type de travaux	entreprise	opération(s) réalisée(s)	canalisation posée		
					linéaire	nature	diamètre
carrefour Route du Pernand/Route de la Bardella	juin-16	renouvellement de réseau en coordination avec réseaux AEP et EP	BENEDETTI / GUELPA	renouvellement de réseau avec remplacement de 2 regards existants et création d'un regard de visite	35	PVC	200
chemin du Thoral	oct-16	remise à niveau de regard	sarl GAY TP	remise à niveau du regard EU 722			
parcelle n°A-1545 ; lieu-dit La Tardivaz	nov-16	remise en place de regard sur réseau existant	PETAVIT	remise en place d'un regard EU 892 déposé lors de la construction du chalet			
Route de Lachat	nov-16	remise à niveau de regard avec remplacement de tampons	CISE TP	remplacement/mise à la côté de 7 tampons sur regards existants + création d'une boîte de branchement pour parcelle n°A 852 dans le cadre du marché de travaux AEP Route de Lachat			
propriété CNPO/Les Tavaillons	nov-16	réparation réseau	PETAVIT	réparation réseau suite à obstruction partielle à l'aval du regard EU 396	3	PVC	200
<b>TOTAL</b>					<b>38</b>		

## B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

- Synthèse des contrôles réalisés sur le système de collecte :

Nb de contrôles de raccordements	Techniques utilisées	Nb de raccordements conformes	Nb de raccordements non conformes	Nb de raccordement dont la conformité est à confirmer
9	Visuel + Colorant	9	0	0

Le règlement du Service d'Assainissement de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes en vigueur prévoit que :

*« Dans le cadre d'un raccordement neuf, le propriétaire dispose d'un délai de deux mois pour se mettre en conformité. Le service assainissement se réserve le droit de refuser la mise en service du raccordement suivant les modalités de l'article 63.*

*Dans le cadre d'un contrôle inopiné, le service assainissement se réserve le droit d'obturer le branchement suivant les modalités de l'ARTICLE 63.*

*Dans le cadre d'une vente immobilière, soit le propriétaire réalisera les travaux nécessaires avant la vente du bien, soit les futurs acquéreurs réaliseront les travaux dans un délai de un an après la signature de l'acte de vente. Un nouveau contrôle de branchement sera réalisé aux frais du propriétaire après les travaux de mise en conformité ou après le délai d'un an.*

*Dans le cadre d'un contrôle inopiné ou d'une vente immobilière, le service assainissement envoie au propriétaire le rapport lui indiquant la date limite pour mettre en conformité ses installations, correspondant à un délai de douze mois dans le cas général et pouvant être plus court si le service assainissement le juge nécessaire. Le propriétaire doit solliciter le service assainissement, dans ce délai, pour la réalisation d'un nouveau contrôle. Sans nouvelles du propriétaire au terme de la date limite, le service assainissement appliquera les dispositions de l'ARTICLE 63. Les frais de contrôles faisant suite aux travaux de conformité ainsi que les coûts de travaux de mise en conformité des installations privatives seront à la charge du propriétaire ».*

- Surveillance de l'état des réseaux :

lieu/adresse	date intervention	type d'intervention	entreprise intervenante	origine	réseau		
					nature	diamètre	linéaire ITV
Ch des Rots (canalisation de rejet aval step)	18/07/2016	ITV	Véritub	diagnostic	Béton	200	49
propriété CNPO	20 et 21/10/2016	ITV	Véritub	diagnostic	Béton	200	176,7
secteur Rte des Cyclamens/carrefour du Serveray					Béton	200	191
secteur des Genièvres/Pierre du Nant					Amiante-Ciment	125	60,5
					PVC	200	13,2
					Béton	300	43,5
secteur des Feux					PVC	150	160,7
	PVC	200	123,7				
					<b>total</b>		<b>769</b>

## B.4 – L'entretien du système de collecte

### B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien :

lieu/adresse	date intervention	type d'intervention		intervenant	réseau			
		curage	préventif		nature	diamètre	linéaire curage (ml)	déchets (T)
Route de Flaine-tronçon amont du PR ensemble des PR + DO les Clis propriété CNPO	13/10/2016	curage	préventif	Arve Alpes Assainissement	PVC	200	50	5,8
					Béton	200	180	
					Béton	200	240	
secteur Rte des Cyclamens/carrefour du Serveray	20/10/2016	curage	préventif	Arve Alpes Assainissement	Amiante-Ciment	125	160	0,9
					PVC	200		
					Béton	300		
secteur des Feux	12/12/2016	curage	curatif	Arve Alpes Assainissement	PVC	150	340	
					PVC	200		
Route de Lachat								
					total		970	6.70

**B.4.2 – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :**

Sous-produits évacués	Quantité brute (en T)	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage		
Sables		
Huiles / Graisses		
Matières de curage	6.70	Incinération à l'UIOM de Marignier 74970 (code sandre 062374164003)

Remarque : la quantité brute est déterminée selon le tonnage inscrit sur les justificatifs remis par les entreprises d'hydrocurage lors de chaque intervention.

**B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte****B.5.1 – Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte**

- Déversoir d'orage des Clis aux Carroz : 5 événements significatifs ont été enregistrés sur l'année au niveau du canal de comptage :

Date	Ordre	Tps de déversement mesuré	évaluation du volume
29/05/2016	1	6 minutes	15 m3
30/06/2016	2	12 minutes	30 m3
11/07/2016	3	18 minutes	45 m3
24/07/2016	4	12 minutes	30 m3
12/09/2016	5	24 minutes	60 m3
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>72 minutes</b>	<b>180 m3</b>

**B.5.2 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte**

Néant

**B.5.3 – Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte**

Répartition des déversements	Déversements de temps sec					Déversements de temps de pluie				
	Nbre jours	Volume (m3)	Tps (min)	MES (kg)	DCO (kg)	Nbre jours	Volume (m3)	Tps (min)	MES (kg)	DCO (kg)
D.O des Clis	0	0	0	0	0	5	180	72		
Totaux	0	0	0	0	0	5	180	72		

## **B.6 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance**

### **Récapitulatif des opérations de maintenance réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :**

Suivi et nettoyage régulier du matériel installé en 2015 sur l'unique déversoir d'orage du système de collecte.

### **Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :**

L'audit des équipements de surveillance du déversoir d'orage des Clis a été réalisé par la société SOCOTEC le 23/05/2016 dans le cadre de l'audit de contrôle des dispositifs d'autosurveillance du système d'assainissement.

Conclusions du rapport: Le dispositif en place est correctement installé.

## **B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte**

### Points forts :

- Secteur de La Frasse : réseau datant des années 2000-2001 uniquement en séparatif : RAS
- Secteur d'Arâches : réseau majoritairement séparatif ne présentant pas de dysfonctionnement significatif.

### Points sensibles :

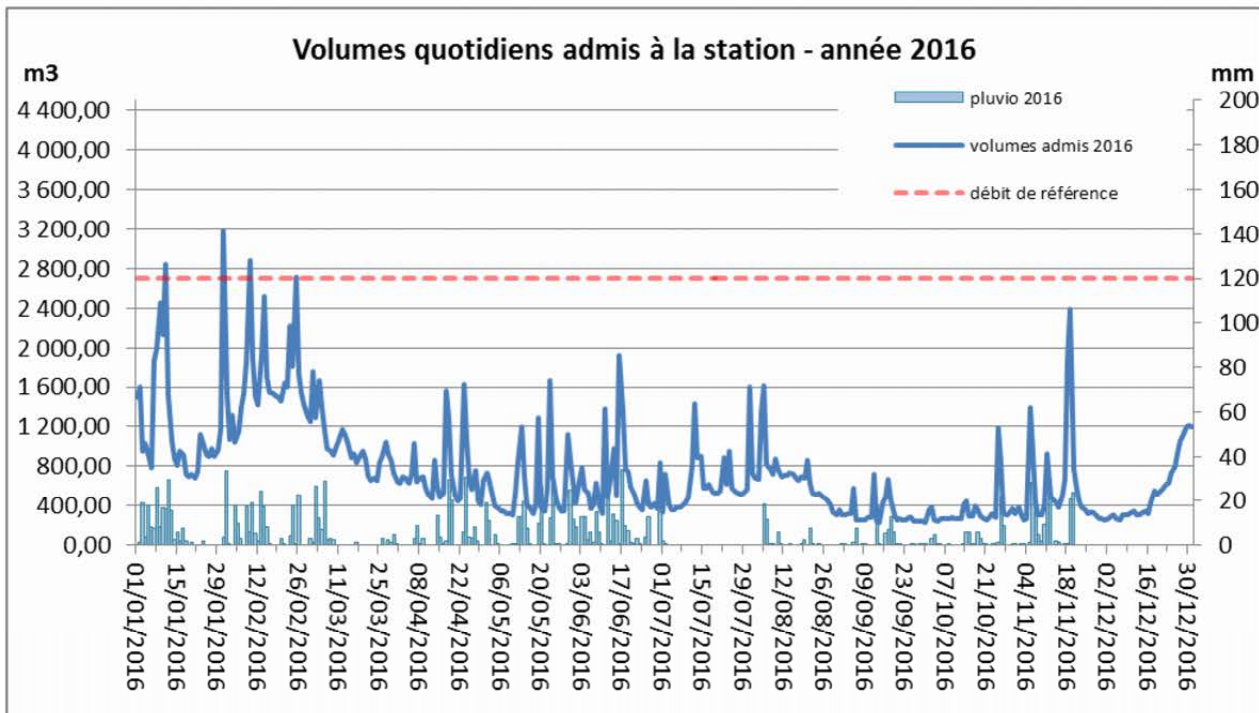
- Secteur des Carroz : réseau majoritairement ancien avec des à-coups hydrauliques liés aux intrusions d'eaux parasites lors des épisodes pluvieux. Plusieurs axes d'actions sont définis :
  - Des travaux de réhabilitation et des réparations ponctuelles sur certains tronçons anciens identifiés
  - Des mises en conformités de raccordement de certaines copropriétés ou centres de vacances.
  - Des travaux de grandes ampleurs afin de créer un exutoire approprié pour le réseau d'eau pluvial existant collectant une partie importante des eaux pluviales du centre du village. Cet axe constitue l'enjeu majeur de la problématique. Un dossier de demande de subventions a été déposé auprès des financeurs en septembre 2015 et la programmation des travaux est envisagée pour 2017.

**- C -**  
**BILAN ANNUEL**  
**sur le système de traitement**



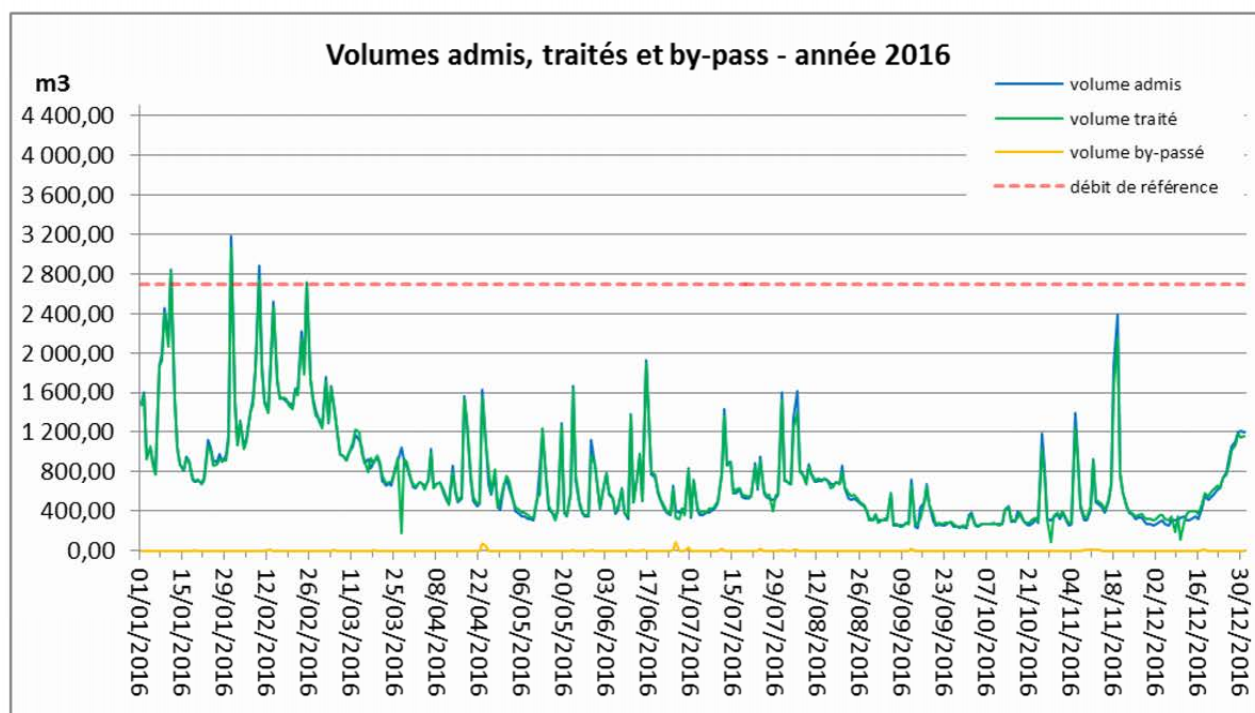
## C.1 – Bilan sur les volumes d'eau

### C.1.1 – Volume entrant dans le système de traitement

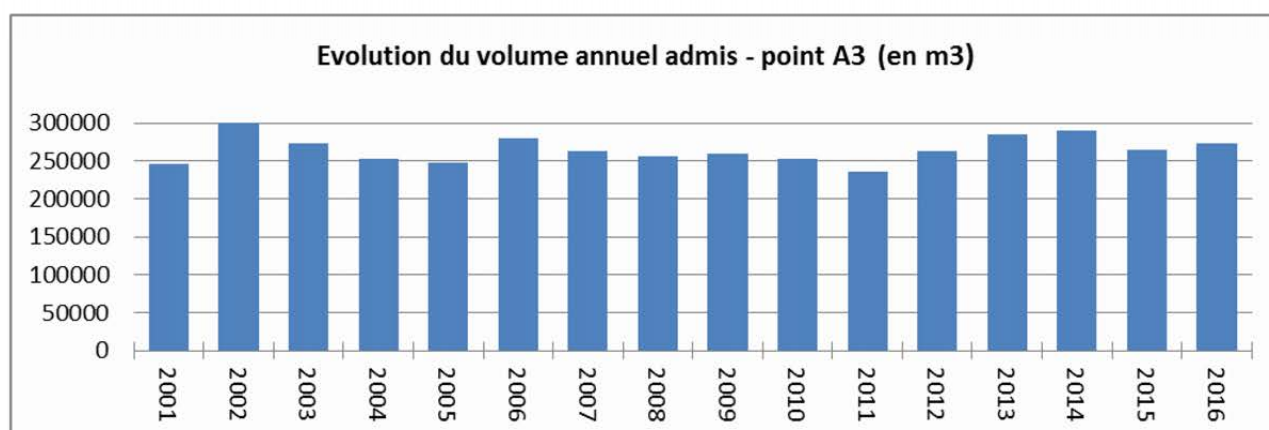


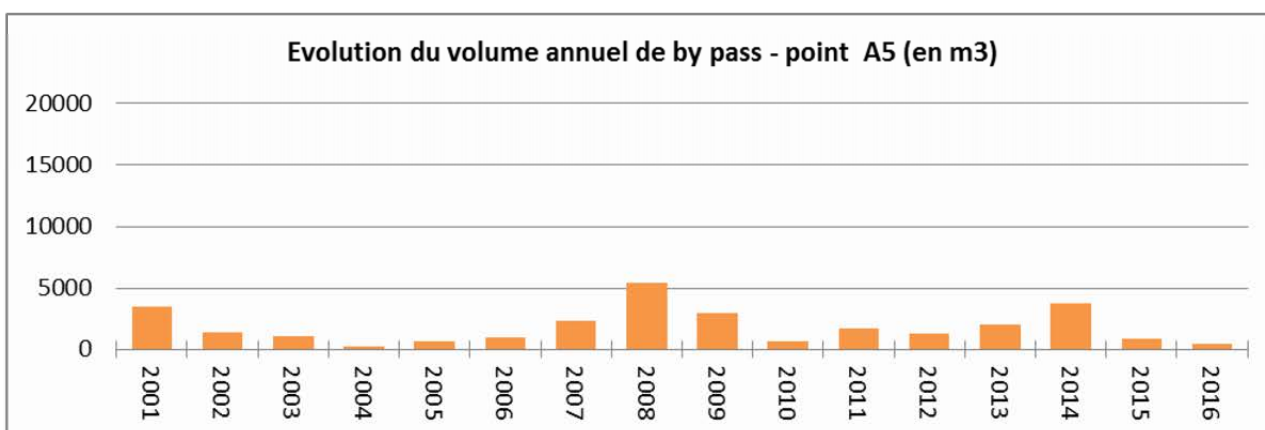
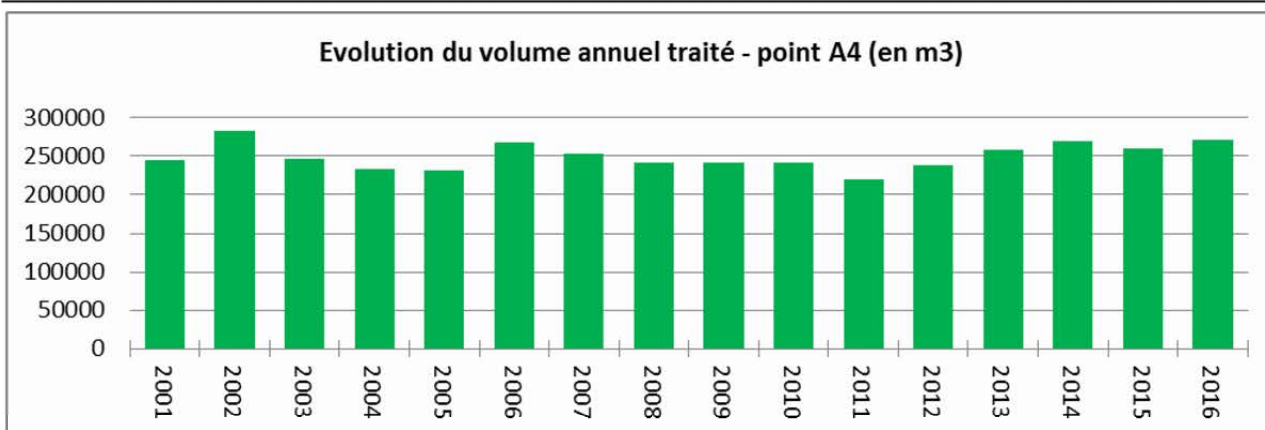
N.B. Nous déplorons la perte des données pluviométriques, acquises sur le site de la station pour la période du 05 au 30 juillet 2016 puis du 10 novembre au 2 décembre.

### C.1.2 – Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées



### C.1.3 – Evolutions des cumuls annuels entrant, sortant et by-ass

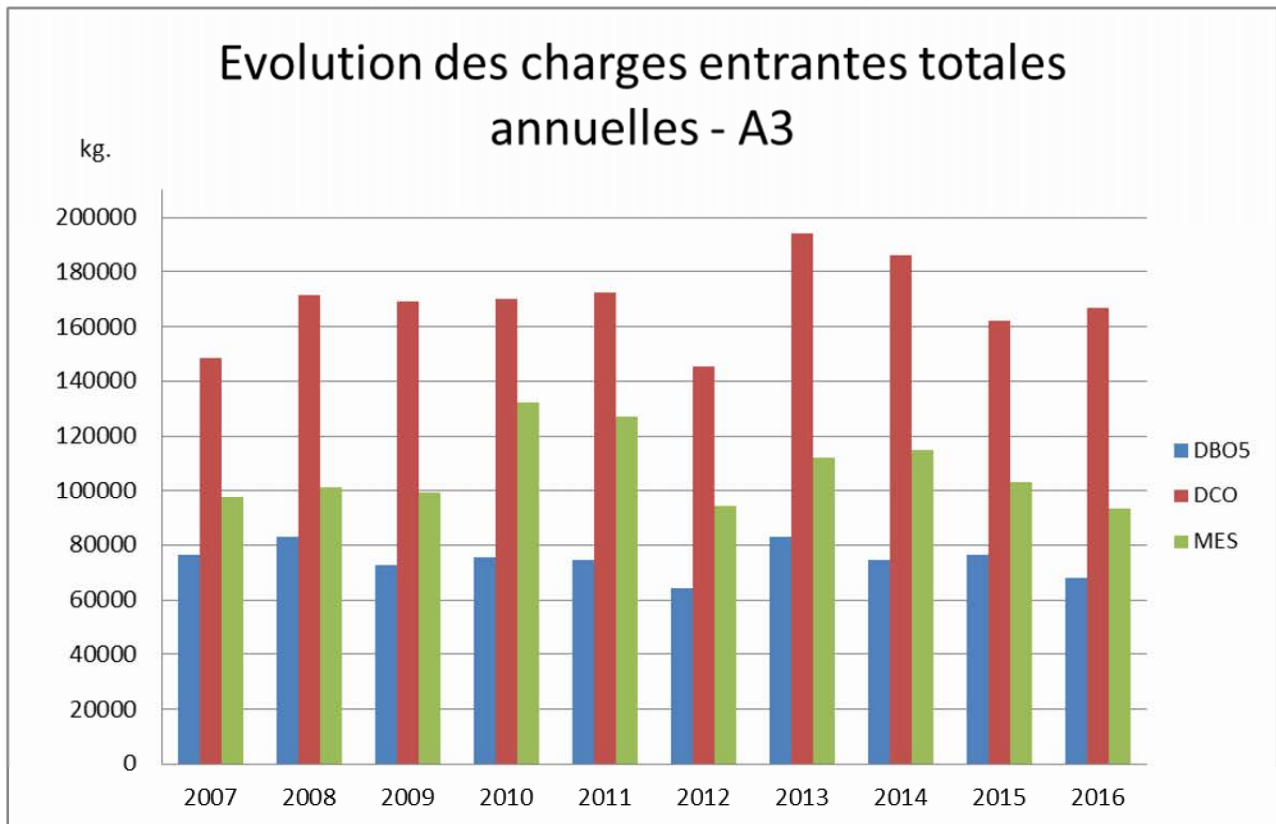


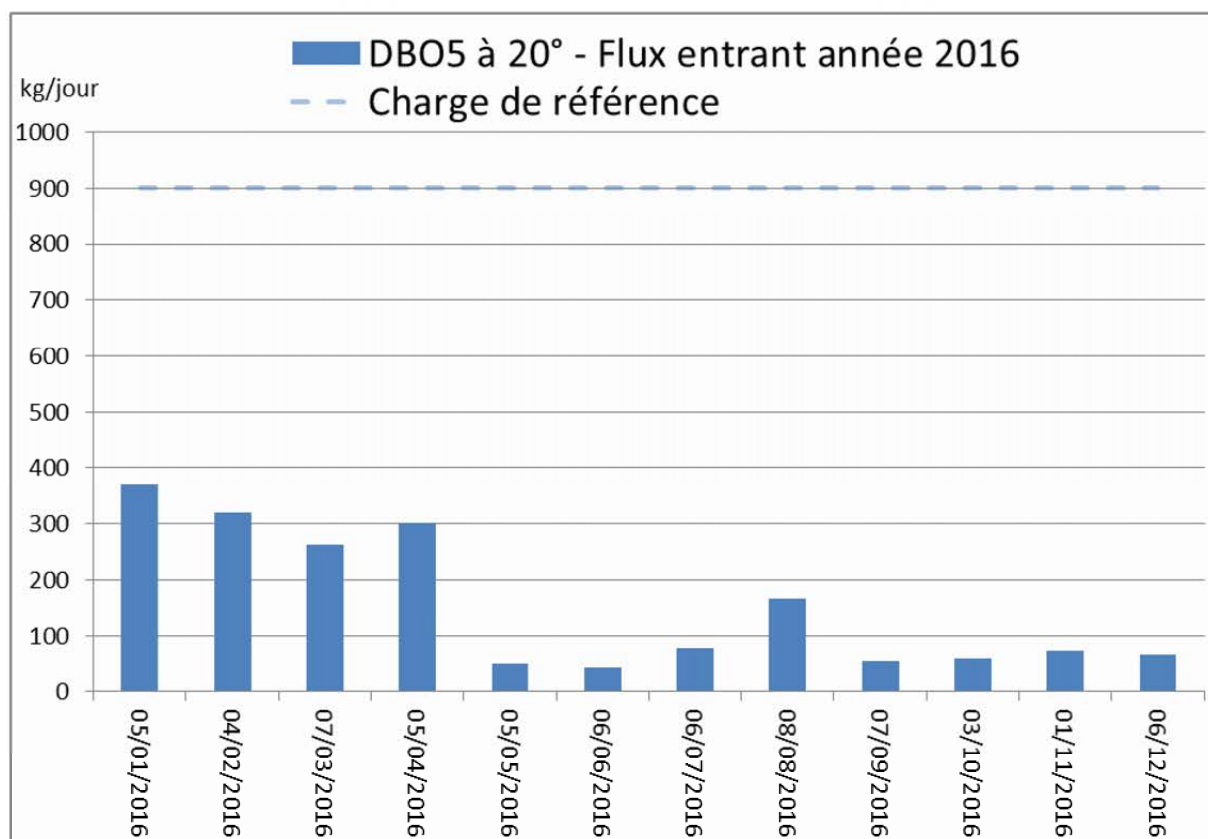


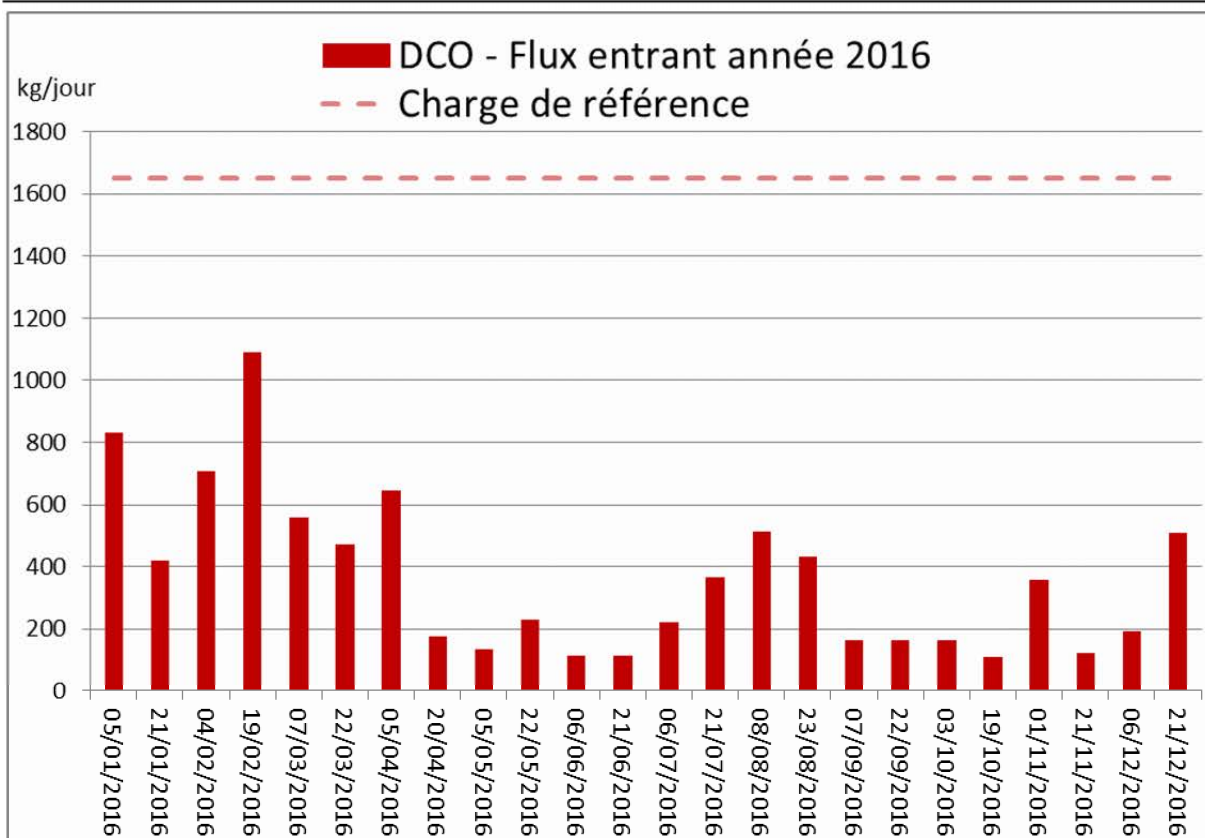
**Les volumes annoncés correspondent exclusivement à des volumes by-passés après prétraitement. Il n'y a pas de déversements en tête de station.**

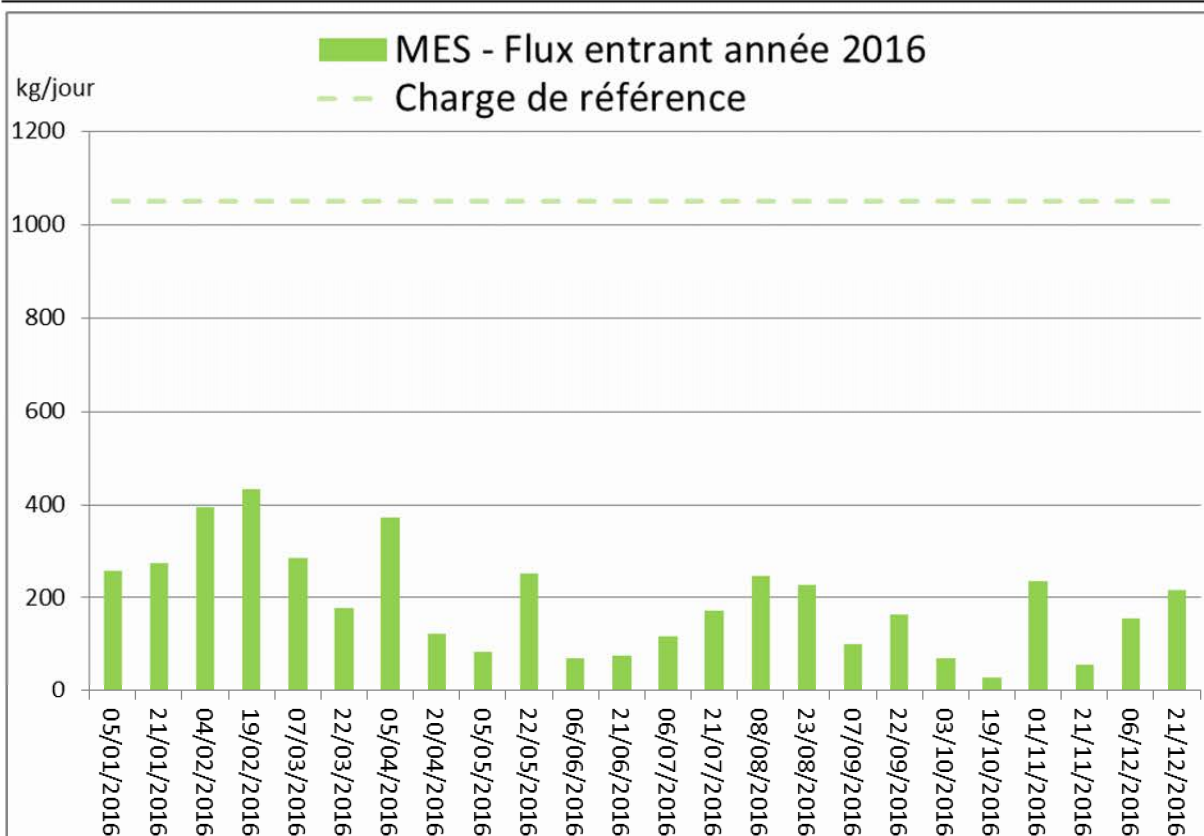
## C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

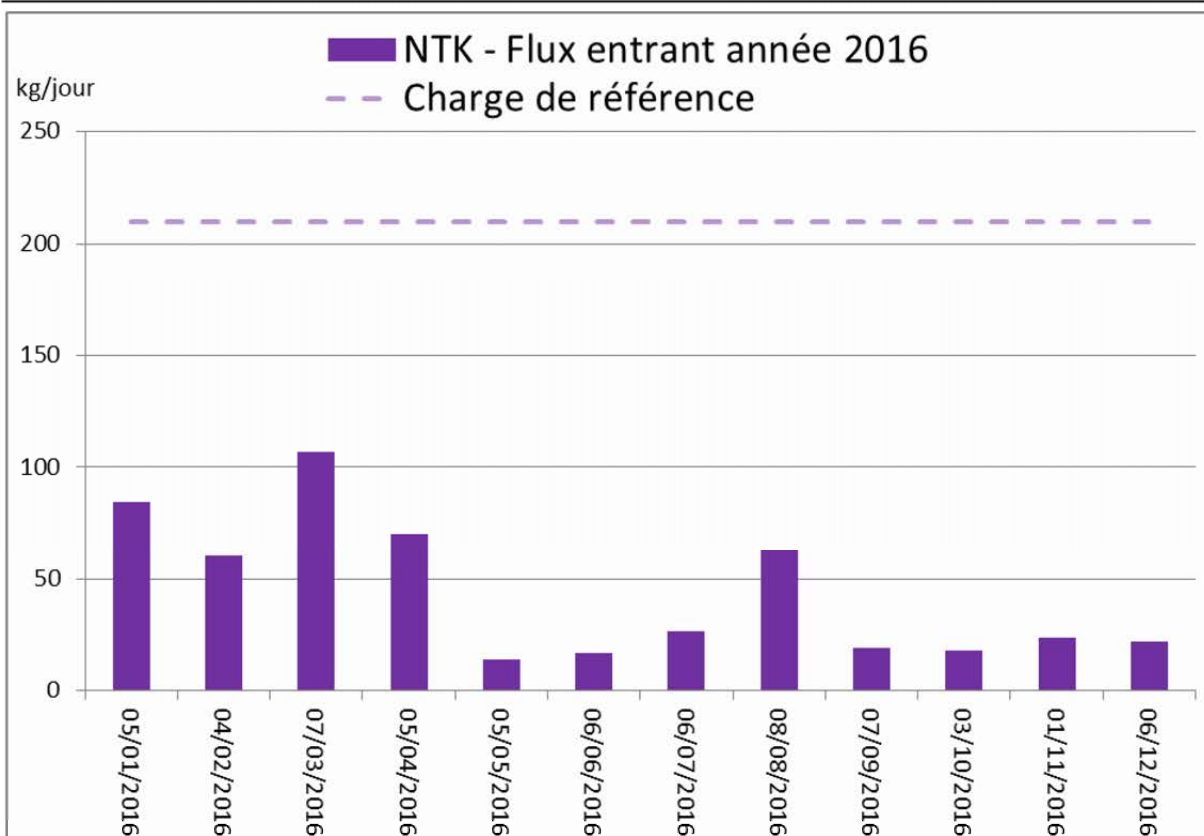
### C.2.1 – Evolutions des charges entrantes totales annuelles :



**C.2.2 – La pollution entrant dans le système de traitement :**









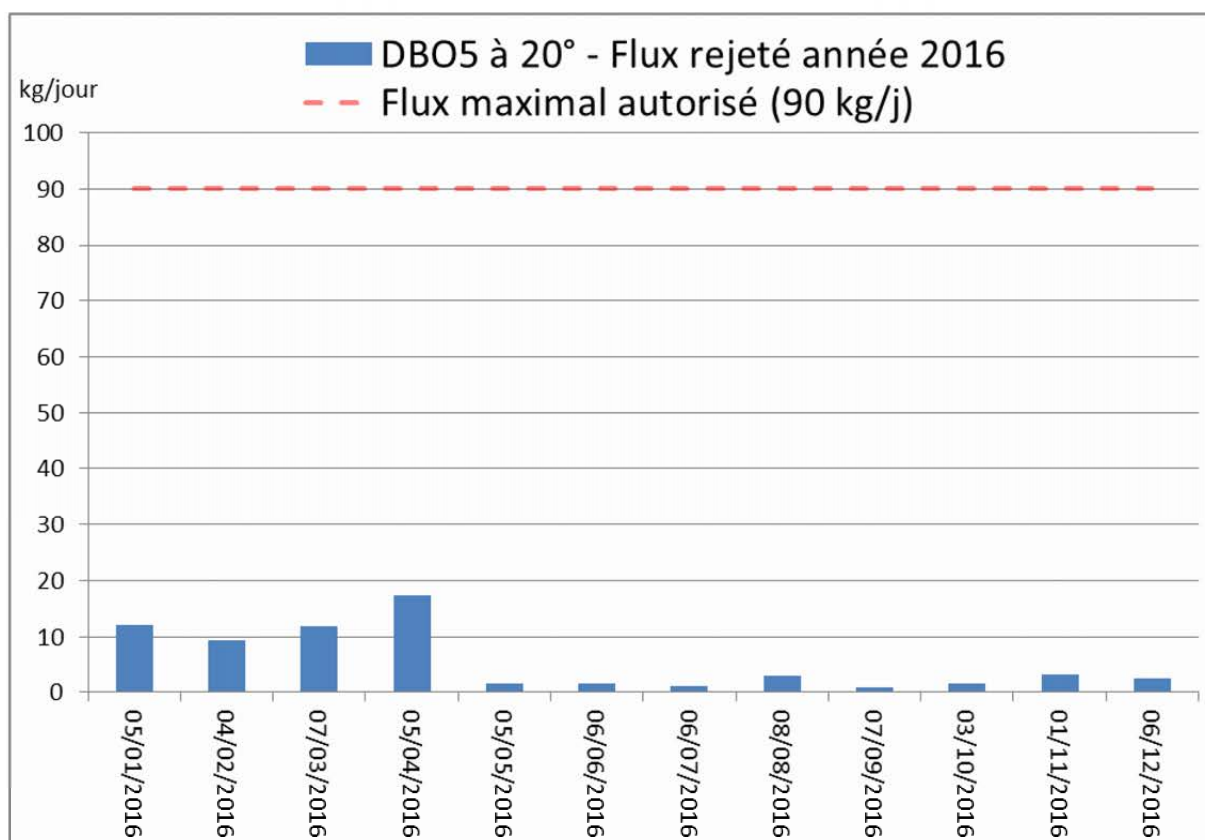
### **C.2.3 – La pollution déversée en tête de station :**

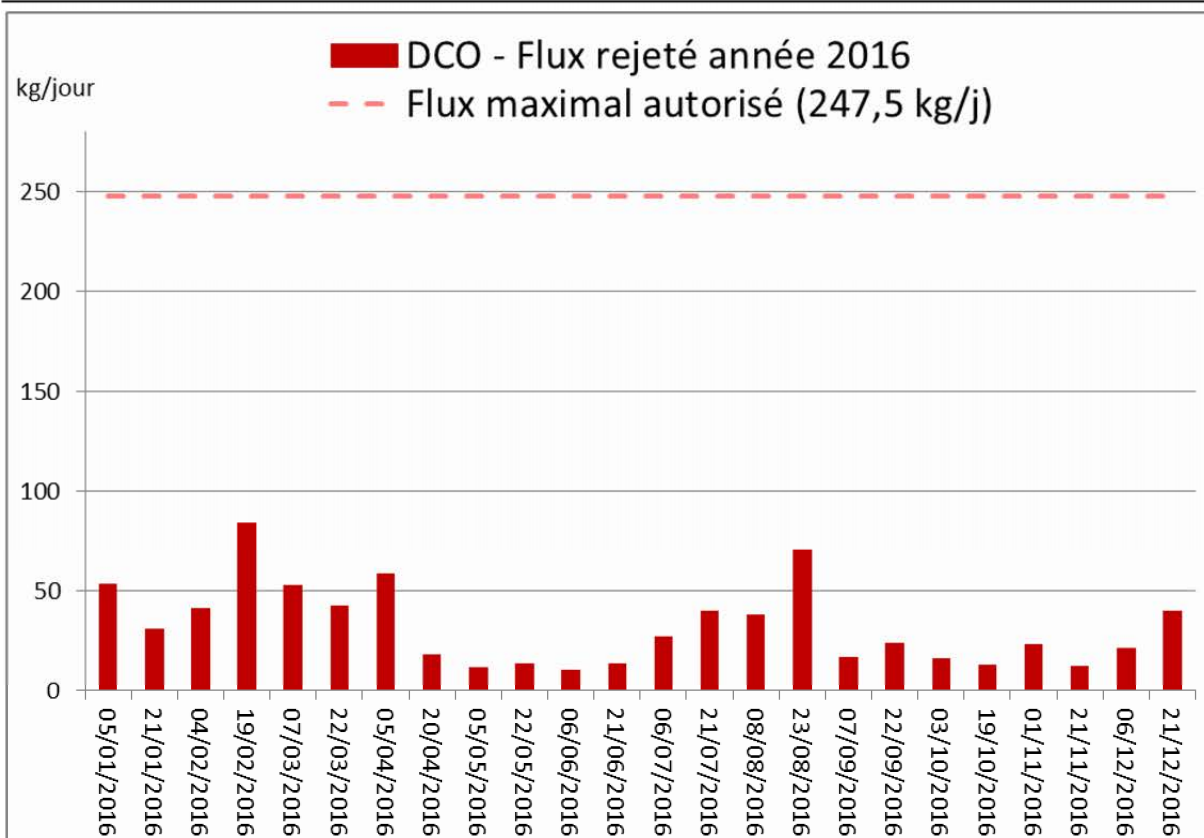
La station d'épuration permet d'absorber l'ensemble des effluents car le prétraitement est dimensionné pour 30 000 EH. Les deux files complètes fonctionnent en alternance et secours mutuel. D'autre part, l'alimentation électrique est secourue automatiquement par un groupe électrogène. Il n'y a donc pas de déversement en tête de station et **les volumes annoncés correspondent exclusivement à des volumes by-passés après prétraitement**, induisant un impact atténué sur le milieu récepteur.

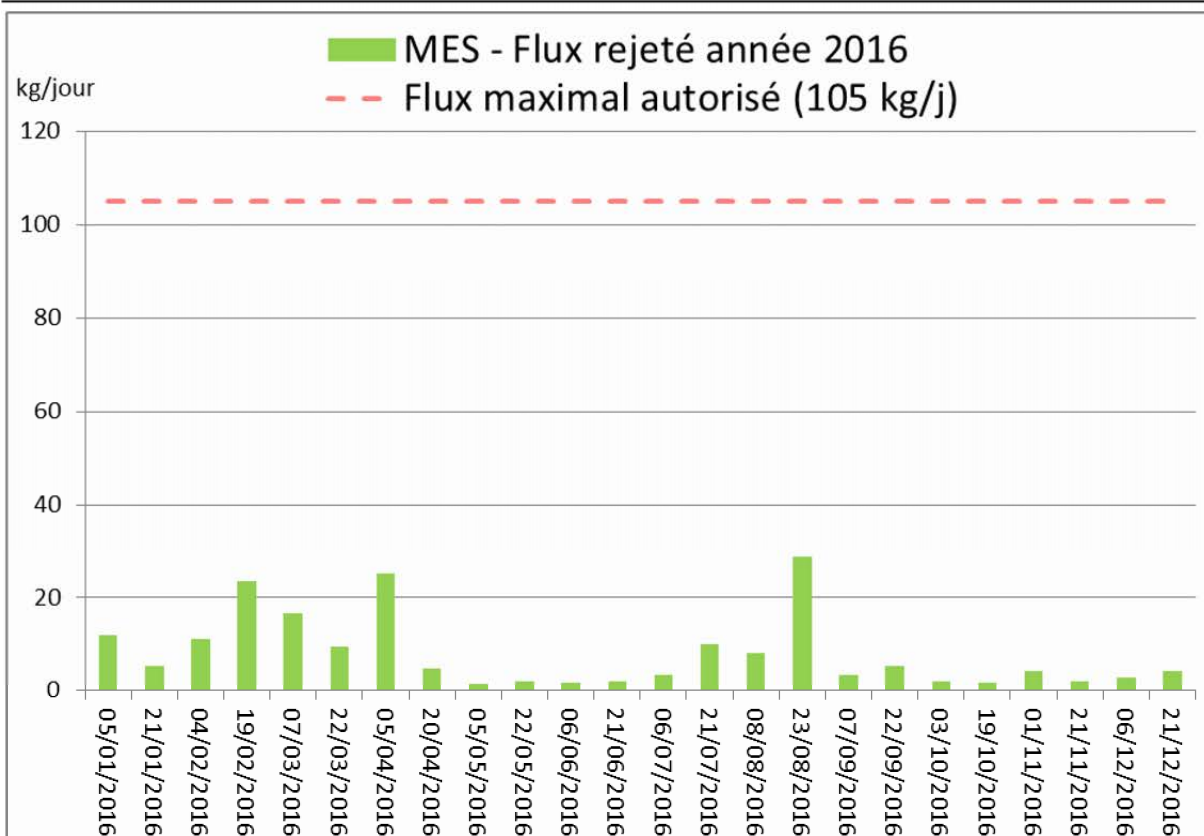
Le cumul des volumes by-passés pour l'année 2016 s'élève à 402 m<sup>3</sup>, soit 0,15% du volume total admis.

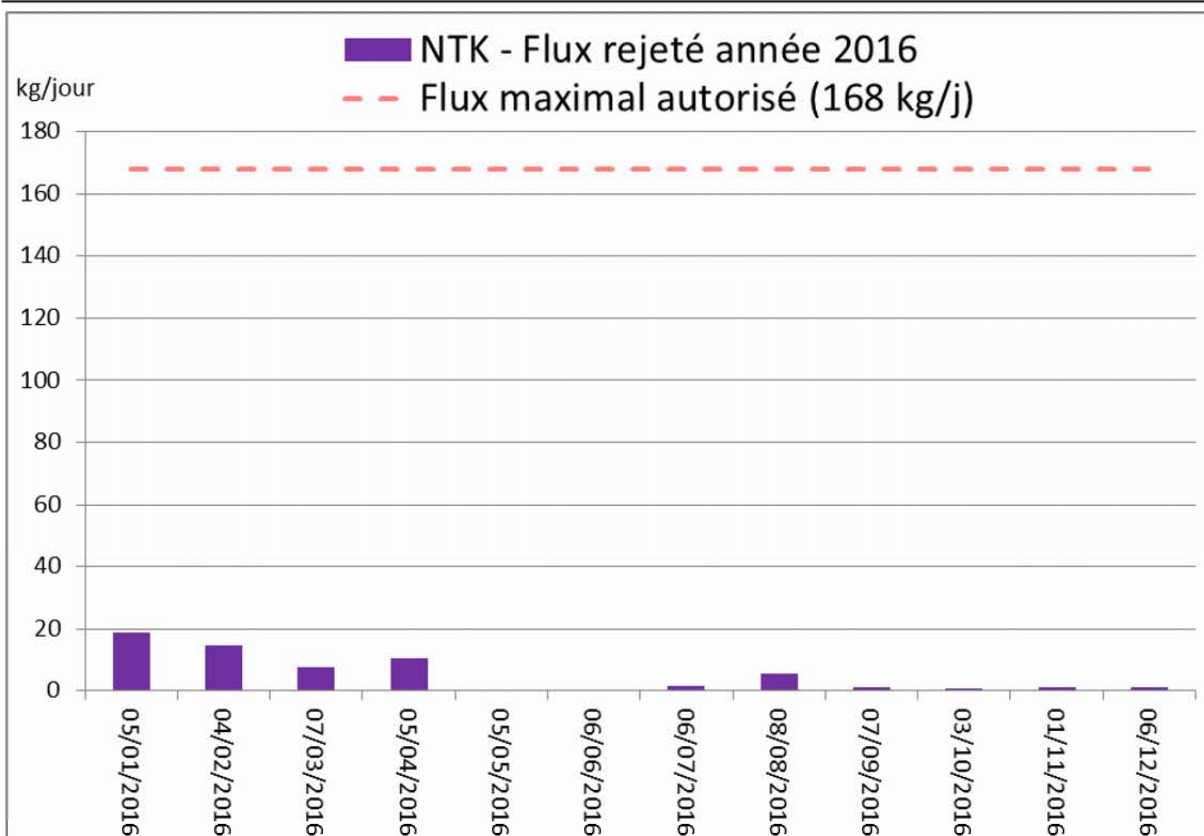
Au cours de l'année 2016, il y a eu 14 jours avec un by-pass significatif, soit supérieur à 5 m<sup>3</sup>.

### **C.2.4 – La pollution sortant du système de traitement :**

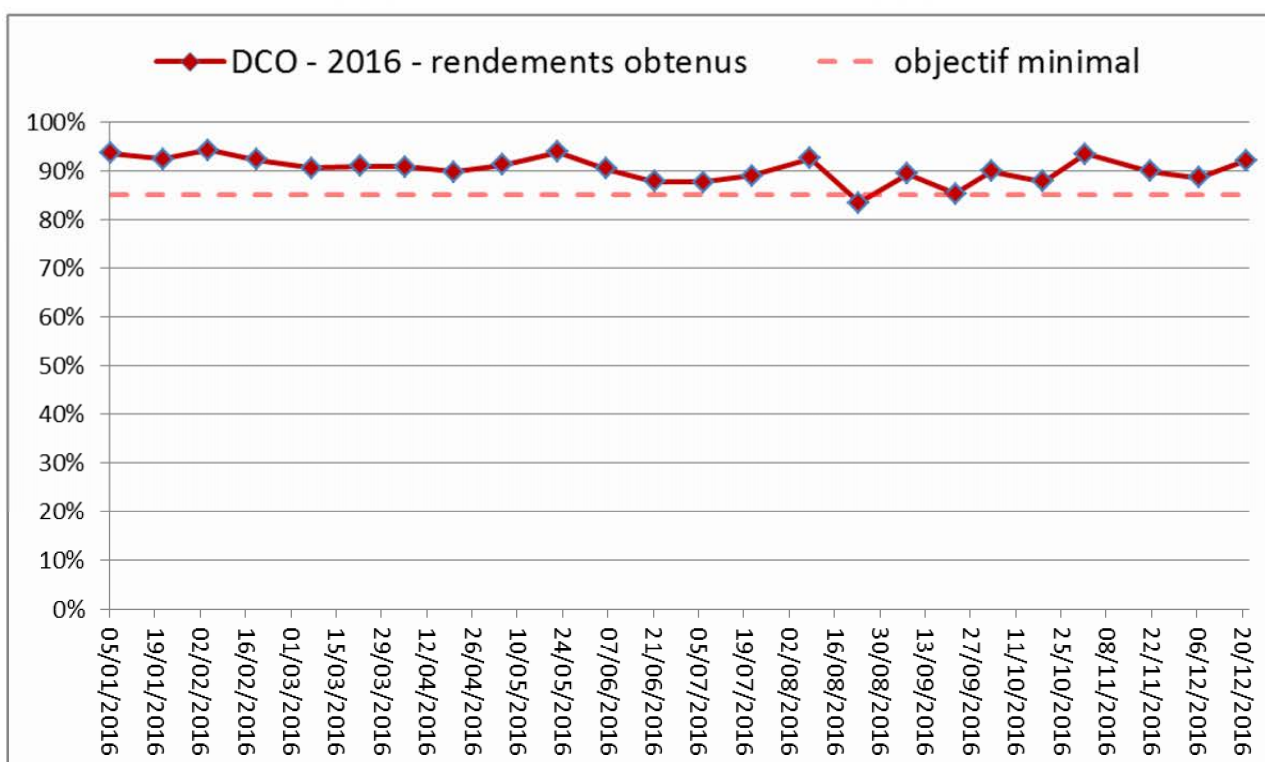
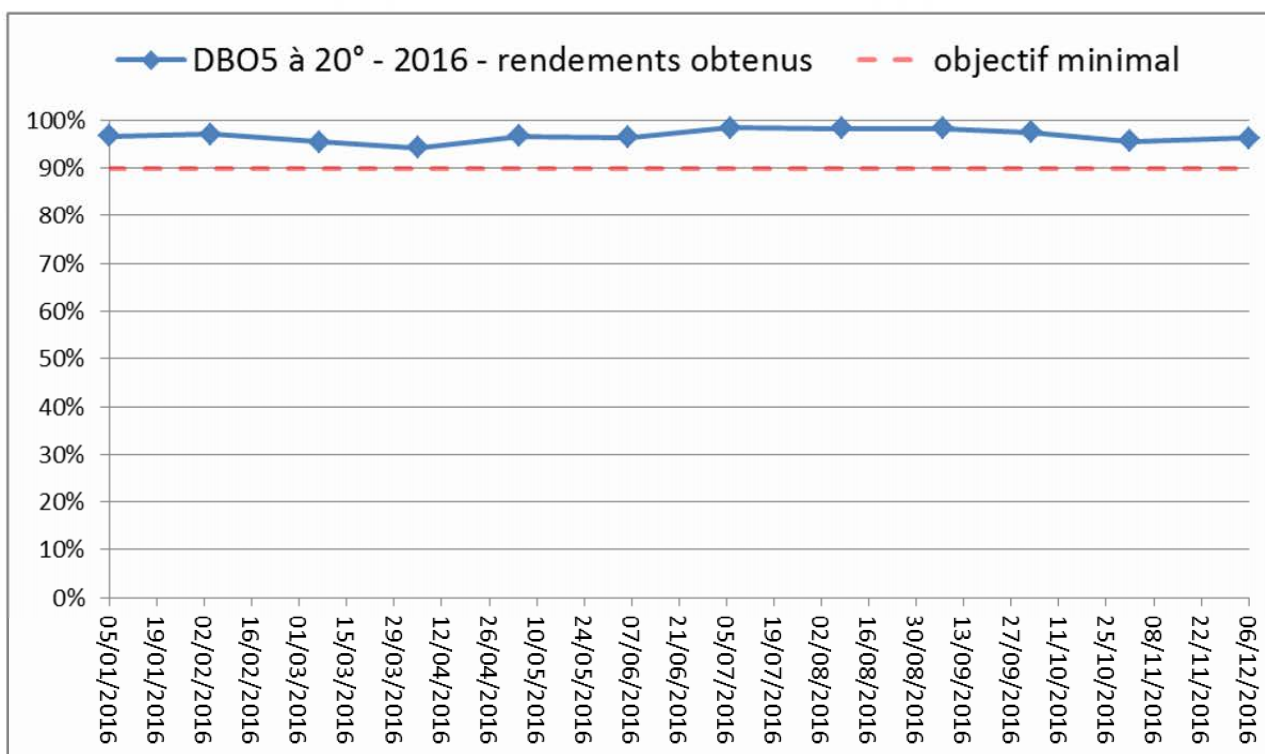


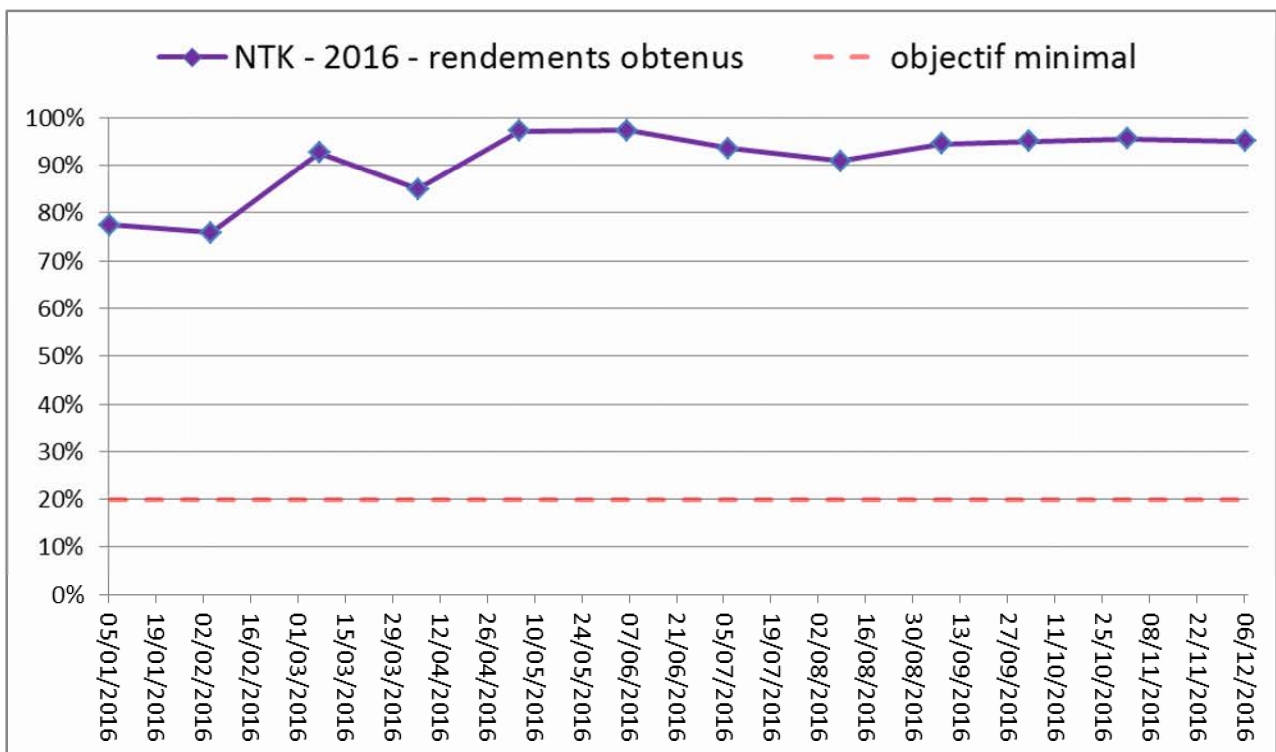
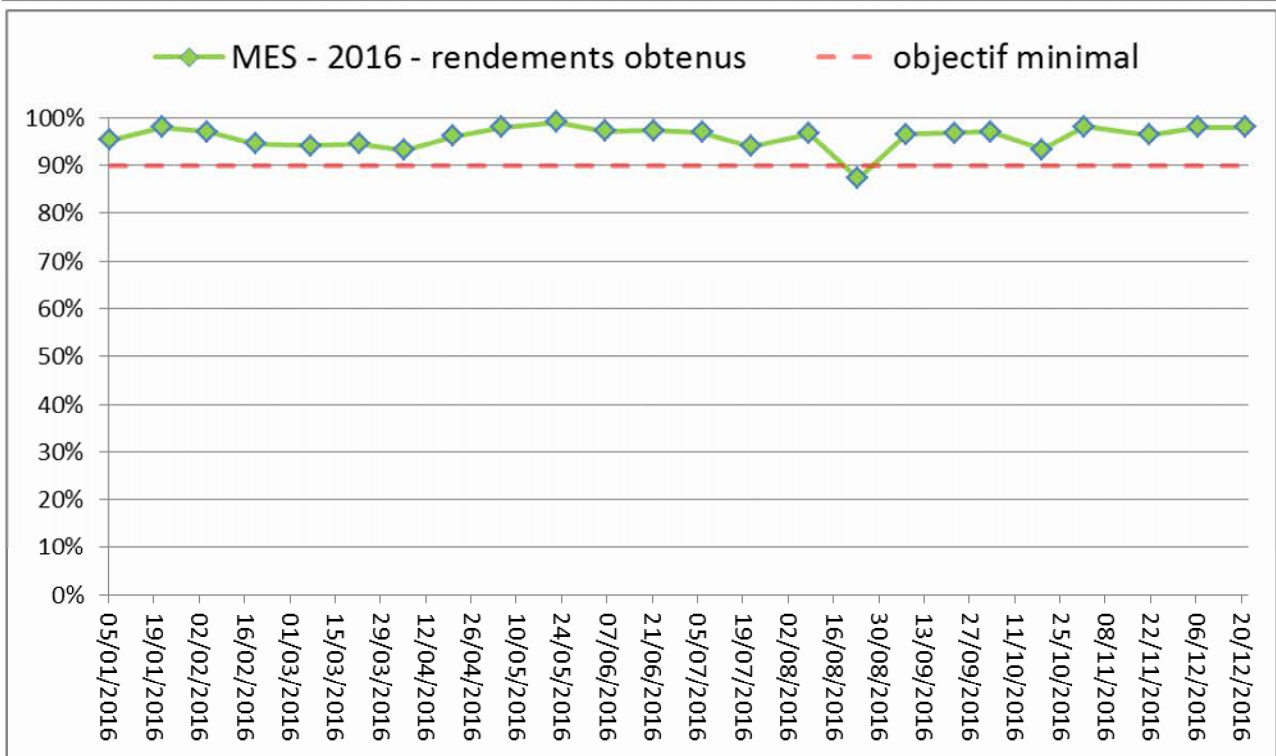






### C.2.5 – Le calcul des rendements :





### **C.2.6 – Le suivi du milieu récepteur**

Conformément aux dispositions de l'arrêté d'autorisation d'exploitation et de rejet, deux campagnes de mesure des paramètres physico-chimiques, ainsi qu'une détermination de l'indice Biologique Global Normalisé ont été effectués en 2016. (En amont et aval du point de rejet dans le lit mineur de l'Arve pour l'ensemble des paramètres.)

✓ Conclusions de la campagne de détermination des IBGN du 18/02/2016

La valeur de l'IBGN calculée sur l'Arve en amont du rejet est de 10 sur 20.

La valeur de l'IBGN calculée sur l'Arve en aval du rejet est de 13 sur 20.

La qualité hydro biologique de l'Arve est donc moyenne en amont et bonne à l'aval du rejet de la station d'épuration d'Arâches.

✓ Conclusions de la campagne de suivi du milieu récepteur du 29/02 au 01/03/2016 :

La qualité de l'Arve est bonne en amont comme à l'aval du rejet. L'impact du rejet n'est pas perceptible dans ces conditions hydrauliques.

✓ Conclusions de la campagne de suivi du milieu récepteur du 11 au 12/08/2016:

Dans l'ensemble, les analyses réalisées sur cette campagne mettent en évidence une bonne ou très bonne qualité de l'eau sur les paramètres étudiés par rapport aux limites de détection sur les eaux de surfaces. L'impact du rejet est négligeable.

### **C.2.7 – Le suivi des micropolluants RSDE :**

Pas de surveillance réalisée en 2016 selon les directives des Services de la DDT 74.



### C.3 – Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

#### C.3.1 – Les boues :

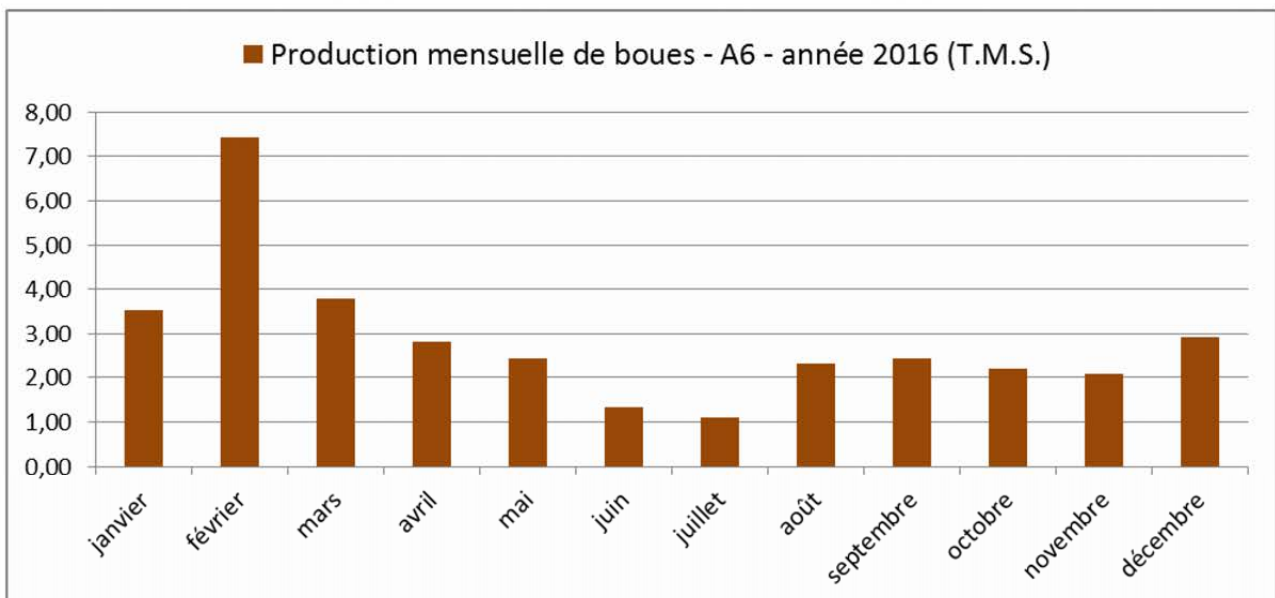
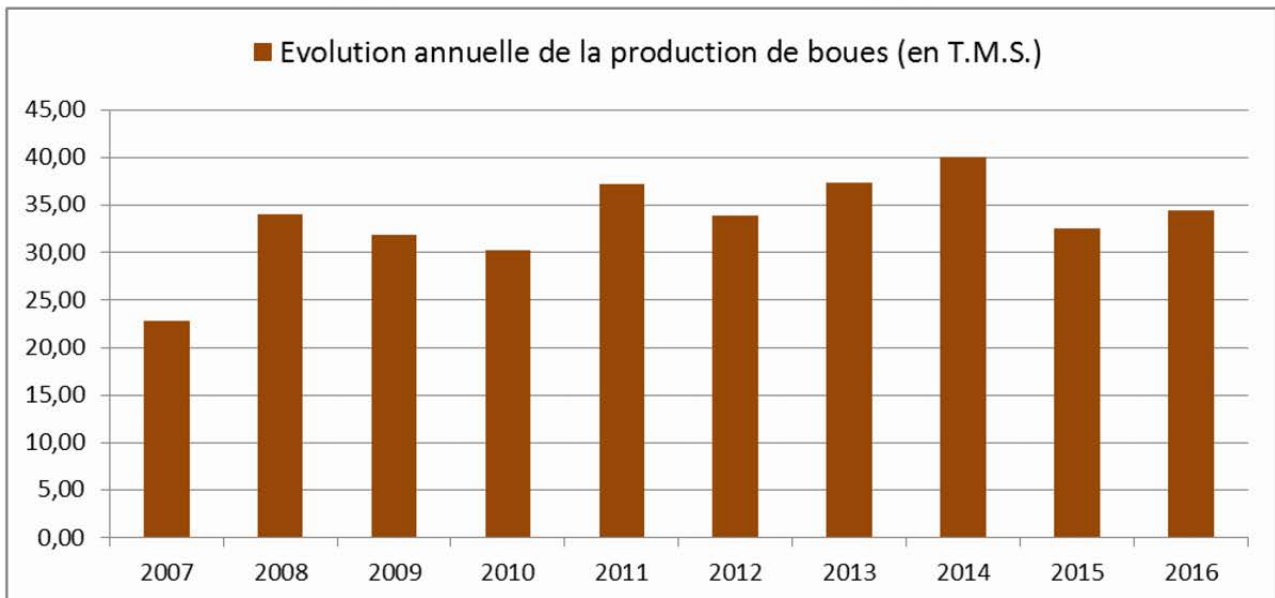
- Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

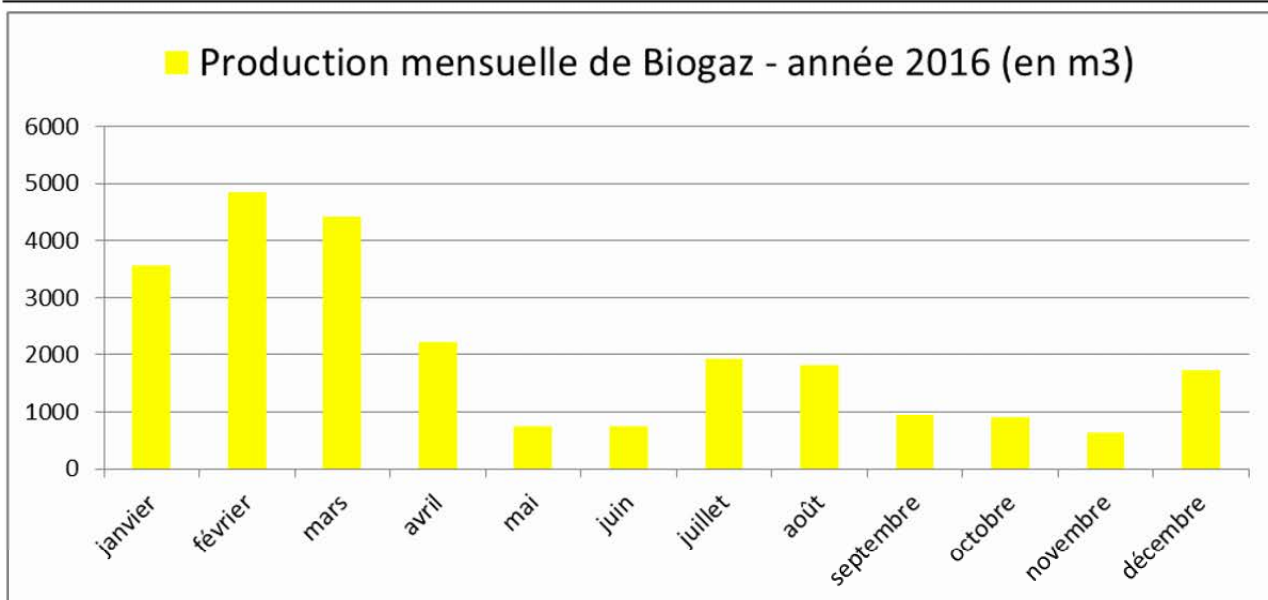
Boues		Quantité annuelle brute (Tonnes MB)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		122	34
Boues apportées (point S5)	Origine		
	Total	0	0
Boues évacuées (points S6 et S17)		127	36

Suivi mensuel production				
Année 2016				
	A6 - production		S15 - réactifs	
	kg. M.B.	kg. M.S.	polymère kg	chaux kg
janvier	12630	3536	62	704
février	26566	7439	98	960
mars	13501	3780	61	582
avril	10017	2805	39	437
mai	8710	2439	13	146
juin	4791	1341	20	146
juillet	3920	1097	26	146
août	8275	2317	49	378
septembre	8710	2439	52	407
octobre	7839	2195	26	146
novembre	7404	2073	16	116
décembre	10452	2927	41	320
<b>TOTAL</b>	<b>122814</b>	<b>34388</b>	<b>502</b>	<b>4487</b>
Quantités stockées				
stock au 31/12/2014		8,12	T.M.S.	
stock au 31/12/2015		35,28	T.M.S.	
stock au 31/12/2016		31,36	T.M.S.	
Epanchages 2016				
26/09/2016		53	T.M.B.	
27/09/2016		49	T.M.B.	
28/09/2016		25	T.M.B.	
TOTAL		127	T.M.B.	
		36	T.M.S.	



Evolution de la quantité annuelle de boues produites (point A6) :





Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	36	100	Selon plan d'épandage
Usine d'incinération			
Décharge			
Valorisation industrielle			
Compostage « Produit »			
Compostage « Déchet »			
Station de traitement des eaux usées			
Transit			
Centre de séchage (hors STEU)			
Unité de traitement de sous- produits (hors STEU)			
Unité de méthanisation (hors STEU)			

Remarque : le Plan d'épandage DDASS (ref DR/MG/97 n°445) du 01/10/1997 a été actualisé par un nouvel arrêté préfectoral en date du 02/02/2010 (Arrêté DDT-2010-67).

Le suivi agronomique est confié au Cabinet BIRRAUX EIRL- 12 bis, avenue de la Combe - 7420 Thonon-Les-Bains

La filière alternative consiste en l'envoi à l'usine d'incinération de MARIGNIER (SIVOM de la Région de Cluses) (cf courrier du 17/03/2016)

**C.3.2 – Les autres sous-produits :**

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute (en kg)	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	7 600	Incineration à l'UIOM de Marignier 74970 (code sandre 062374164003)
Sables (S10)	9 400	Incineration à l'UIOM de Marignier 74970 (code sandre 062374164003)
Huiles / Graisses (S9)	Néant	

NB : Il s'agit d'une estimation basée sur les volumes moyens récupérés dans les conteneurs à déchets utilisés pour la collecte.

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Sables	néant	
Huiles / Graisses (S7)	néant	
<i>Autres (préciser)</i>		

### **C.3.2 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :**

- Quantités des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante :

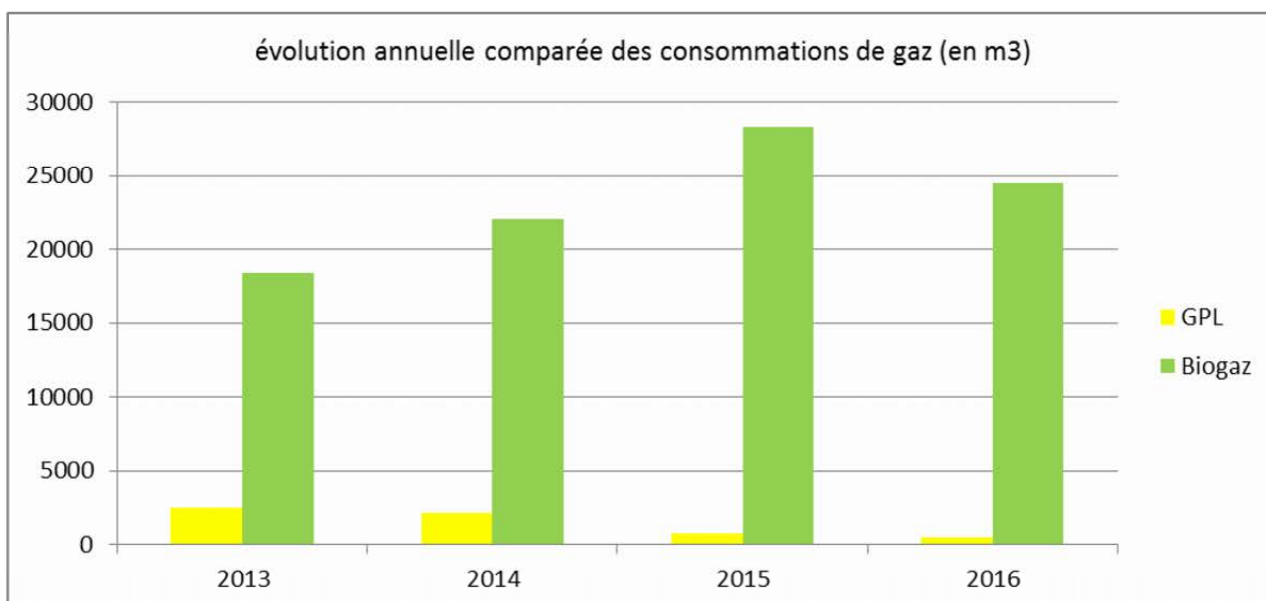
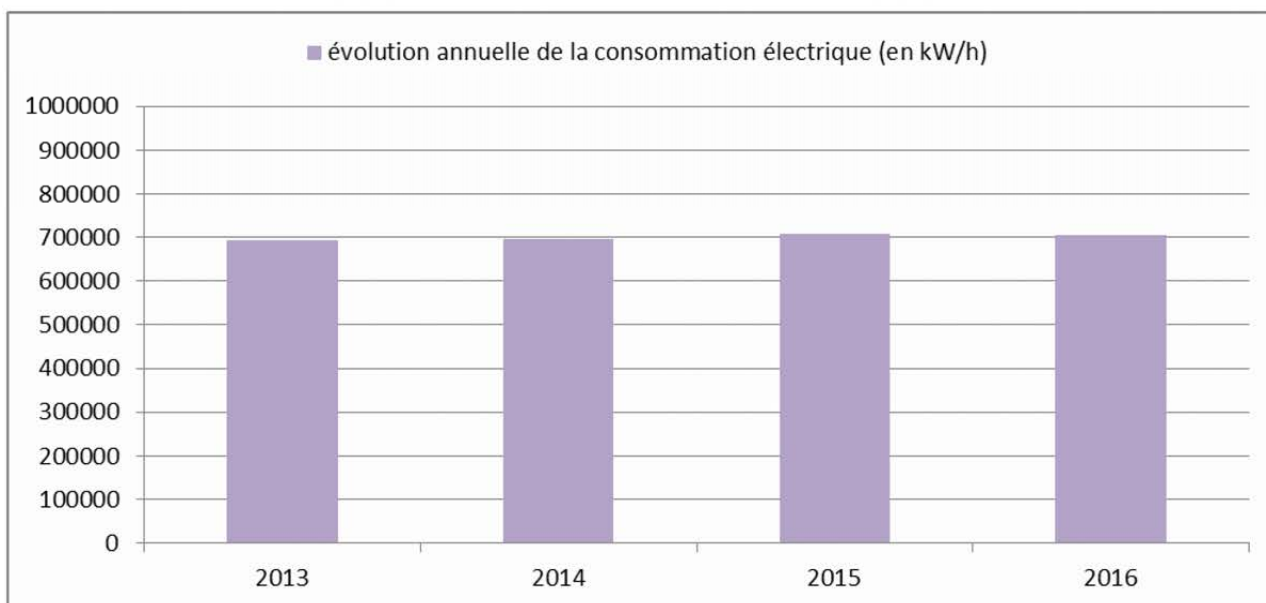
Apports extérieurs	Quantité annuelle brute (en m3)	Quantité de pollution (DBO5, DCO, <i>autres...</i> )	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	9.45	Pas d'analyse	Fosses septiques particuliers
Matières de curage (point S13)			
<i>Autres – Préciser (point S18)</i>			

## C.4 – Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

### C.4.1 – Quantités d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation
Electricité (en kWh)	704 704(*)
GPL (en m3)	503

(\*) Éléments issus du relevé mensuel sur les compteurs EDF



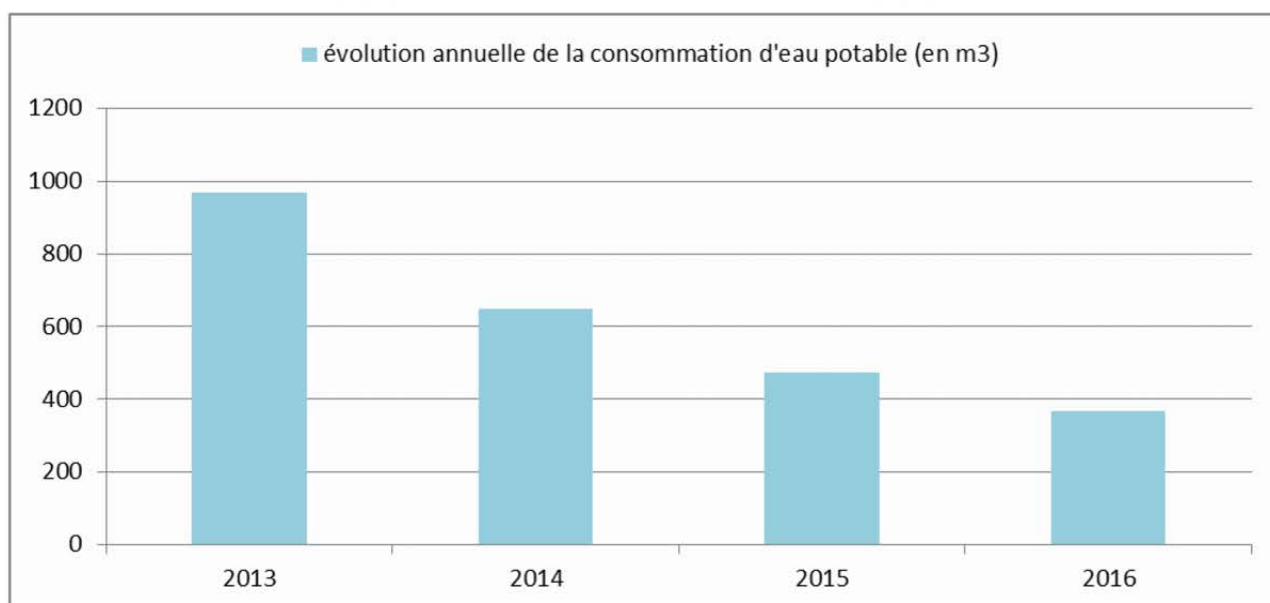
**C.4.2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :**

Réactifs utilisés (en masse de matière commerciale ; préciser l'unité)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)
Chaux (en kg)	3 725	4 487
Polymères (en kg)	0	502
FeCl3 (en l)	2 030	0

**C.4.3 – Eau potable consommée au cours de l'année :**

Eau potable consommée (en m3)	369
-------------------------------	-----

NB : Il s'agit du volume d'eau relevé mensuellement sur le compteur d'eau général



## C.5 – Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

### C.5.1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	10/08/2016	20/05/2016 Sept ??	10	oui	Panne du motoréducteur entraînant la herse de l'épauiseur, ce qui nuit au soutirage efficace des boues vers le digesteur. De ce fait celles-ci remontent en surface et sont renvoyées par surverse en tête de station.	Dégradation temporaire des performances de traitement.	L'équipement a fait l'objet d'un remplacement à neuf.

### C.5.2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Rappel de l'évènement		Volumes et charges rejetés du fait de l'évènement (1)							Observations / Commentaires
N°	Type d'évènement	Volume (m3)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	NK (kg)	NGL (kg)	PT (kg)	
	Néant								
Total		0	0	0	0	0	0	0	

#### (1) Charges supplémentaires rejetées du fait de l'évènement. Mode de calcul :

Charge supplémentaire = Charge totale rejetée au cours de l'évènement (déversoir en tête + by-pass + sortie) – charge qui auraient été rejetée si la station avait fonctionné normalement au cours de la même période.

Ce 2<sup>ème</sup> terme est déterminé à partir du rendement moyen du système de traitement.



## C.6 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).

Ensemble des mesures	MES		DCO		DBO5		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT
	Rendement (%)	Concentration (mg/l) sortie	Rendement (%)	Concentration (mg/l) sortie	Rendement (%)	Concentration (mg/l) sortie	Rendement (%)	Concentration (mg/l) sortie	Concentration (mg N/l) sortie	Concentration (mg N/l) sortie	Concentration (mg N/l) sortie	Concentration (mg/l) sortie
<b>Débit journalier de référence (m3/j)</b>	2700											
<b>Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)</b>	900											
<b>Nombre réglementaire de mesures par an (1)</b>	24		24		12		12		12	12	12	12
Nombre de mesures réalisées	24		24		12		12		12	12	12	12
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	96.00	13.00	90.30	56.54	96.77	8.32	90.89	7.29	5.66	0.05	46.13	7.49
Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	23		23		12		12		12	12	12	12
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	96.00	13.00	90.30	56.54	96.77	8.32	90.89	7.29				
<b>Valeur réhibitoire (1)</b>		85		250		50						
Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0					
<b>Valeurs limites (1) en moyenne journalière</b>	90	20	85	90	90	25	20	60				
<b>Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)</b>	3		3		2		2					
Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	3		2		0		0					
<b>Valeurs limites (1) en moyenne annuelle</b>												
<b>Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :</b>	O		O		O		O					
<b>Conformité global selon l'exploitant (O/N) :</b>	O											

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (\*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(\*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.



---

**IMPORTANT** : La conformité globale est respectée selon l'exploitant. Le flux maximal en 24 h en sortie (en kg/j) n'est jamais atteint pour aucun des paramètres mesurés (voir graphiques présentés dans le paragraphe C.2.).

## C.7 – Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

### Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

La visite annuelle de contrôle des dispositifs d'auto surveillance a eu lieu le 23/05/2016. Cet audit a été mené par la société SOCOTEC (agence Lyon HSE), organisme compétent habilité par l'Agence de l'Eau.

#### Synthèse des cotations obtenues :

- ✓ Cotation des dispositifs de mesures de débit : 10/10
- ✓ Cotation des dispositifs de prélèvements : 10/10
- ✓ Cotation du comparatif analytique : 10/10
- ✓ Existe-t-il un système qualité performant : non
- ✓ Cotation globale : 9.0/10

#### Rappel des conclusions du rapport :

- ✓ Concernant les débitmètres : Bon fonctionnement des débitmètres. L'écart entre les volumes entrée et sortie station varie de 1,2 à 2,3% depuis le début de l'année 2016.
- ✓ Concernant les préleveurs : Bon fonctionnement
- ✓ Concernant le conditionnement des échantillons avant analyses et les délais de mise en œuvre : Les échantillons confectionnés ont été acheminés le jour même en glacière au laboratoire d'analyses

Remarque : Depuis le mois de juillet, les analyses sont confiées à un nouveau prestataire : ABIOLAB ASPOSAN Laboratoire d'Analyses des Eaux, 60 Allée Saint Exupéry, 38330 Montbonnot Saint-Martin

## C.8 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

#### Points forts :

- Effluents traités uniquement domestiques, d'où une qualité des boues produites favorable pour la valorisation agricole.

#### Points sensibles :

- Eaux parasites provoquant de brusques variations hydrauliques en entrée de STEP préjudiciables pour la qualité de l'épuration et pour la pérennité des équipements. Le programme de travaux retenu suite à l'étude diagnostique achevée début 2015 présente une planification des travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement collectif mais surtout sur celui d'eaux pluviales pour tendre à supprimer ces à-coups hydrauliques.